

Avis sur le rapport 4-1 de l'exécutif régional
Contrat de métropole

Synthèse du rapport de l'exécutif régional

Le rapport vise à approuver le contrat de métropole passé entre le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté et Dijon Métropole. L'ambition régionale est triple :

- soutenir le rayonnement de la métropole de Dijon,
- développer la coopération entre les territoires pour renforcer leur cohésion,
- donner la priorité à des investissements participant à la construction de la région de demain.

Ce contrat porte sur un soutien de la Région d'un montant de 50 M€ pour une quarantaine de projets sélectionnés parmi les 70 propositions du projet métropolitain de Dijon Métropole. Le montant total de l'assiette éligible des projets ici présentés est de 310,56 M€. La métropole apportera quant à elle des financements à hauteur de 150 M€. Les projets portent sur de nombreux domaines : santé, culture, sport, économie, enseignement supérieur, recherche, tourisme, numérique, agriculture, formation, habitat, agro-alimentaire, eau, transports...

Avis du CESER

Ayant pris connaissance des grandes ambitions de la Région, le CESER propose ses propres remarques et préconisations :

Sur la cohérence territoriale :

Pour le CESER, la Région devra se montrer attentive à l'articulation et la cohérence de ce contrat et des autres contrats du même type, notamment les quatre à venir avec le Grand Besançon, le territoire de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau (CUCM), le Conseil départemental de la Nièvre et le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté. Mais également avec l'ensemble des autres agglomérations de Bourgogne-Franche-Comté pour lesquelles la Région pourrait contractualiser. Nous n'avons, pour l'heure, pas d'éléments précis concernant cette cohérence au-delà du financement des projets présentés et le CESER se veut optimiste sur l'articulation du couple Dijon-Besançon.

Sur la coopération territoriale :

L'une des ambitions affichées par ce contrat est de *"manifester la volonté de la Région et de la Métropole de développer les coopérations entre territoires afin de favoriser à la fois le développement et la cohésion du territoire régional"* (Préambule, p.3/14). Cependant, cela reste particulièrement flou. Cette volonté de la Région et de la Métropole doit être clairement définie, notamment son caractère stratégique. Actuellement ce contrat s'appuie essentiellement sur une liste de projets et d'actions sans réelle lisibilité stratégique que ce soit entre Dijon Métropole et la Région qu'entre Dijon Métropole et les autres territoires environnants. Cette question stratégique devra pouvoir englober des questions territoriales comme l'impact dans l'Arc Urbain et les zones lisières, la complémentarité ville-campagne, et également les contrats de réciprocité.

Sur la gouvernance du contrat :

Le CESER s'interroge sur la question de l'articulation entre la métropole et tous les acteurs d'une gouvernance élargie (Art.4 p.12). Il s'agit d'une question essentielle notamment pour assurer une certaine cohérence à l'échelle régionale entre les différentes politiques de contrats avec les territoires. Cette gouvernance doit, dans la mesure du possible, associer les acteurs locaux liés aux projets, qu'ils soient institutionnels ou citoyens. Les acteurs économiques comme l'Agence économique régionale (AER) mais également les chambres consulaires (CCIR, CMAR) pourront accompagner la métropole dans la gouvernance de ce contrat. Pour le CESER, l'idée d'un "conseil de métropole" à l'image des Conseils de développement, pourrait être d'actualité.

Sur la transversalité des projets :

Lors de la découverte des trente-huit projets financés par ce plan d'investissement, il a pu être remarqué une grande diversité des projets qui concernent quasiment toutes les commissions du CESER en cinq axes :

- Enseignement supérieur et recherche.
- Culture, patrimoine, sports.
- Transition énergétique, alimentation, biodiversité.
- Développement économique et AER.
- Volet numérique dont "ON DIJON".

La transversalité est un atout pour les commissions du CESER qui, en s'appropriant les projets par thématique, pourront contribuer à l'articulation et la cohérence du contrat de métropole avec les autres contrats du même type lors de saisines ultérieures éventuellement transmises par l'exécutif régional.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité

Déclaration de Marie-Laure Schneider, au nom de la CPME BFC

Je me fais porteur dans mes propos de la filière Architecture et Architectes de Bourgogne Franche-Comté (syndicats, CREPA BFC - Comité régional d'éducation permanente en architecture -, Maison de l'Architecture de Bourgogne).

L'action référencée n° 8 de ce contrat concrétise ce que nous appelons depuis de très longues années : la création d'une École d'Architecture. "Cette réalisation viendra pallier l'absence d'une école d'architecture dans le centre-est de la France, malgré un réseau de villes conséquent."

Dans le descriptif des actions est notée la "Mise en place d'un comité de pilotage technique et politique pour la création d'une école d'architecture à Dijon" : les membres de la filière indiqués dans mes propos introductifs souhaitent vivement y être pleinement associés. Je rappelle enfin le projet en devenir de la Maison des Architectes sur le site de l'éco-quartier de l'Arsenal, qui pourrait, en concertation avec les partenaires de ce projet, devenir la tête de pont de cet ambitieux projet.

Déclaration de Joseph Battault, au nom de la CFDT

L'avis présenté reprend la plupart des positions de la CFDT et c'est l'occasion d'élargir la réflexion de notre assemblée.

La place des villes : une des questions posées est celle de la place des villes, au moins les plus grandes, dans notre société. Qu'elles aient le titre de métropole ou pas, elles attirent le développement économique, démographique, des connaissances, de la culture. Ainsi c'est dans ces villes que se retrouve la majeure partie des effets de la reprise économique actuelle. Et la théorie du ruissellement qui voudrait que l'enrichissement de quelques-uns bénéficie à tous ne fonctionne pas plus avec les territoires qu'entre les pauvres et les riches. Et les questions que nous osons valent pour les autres villes de la région, en particulier pour Besançon.

Si ces villes attirent c'est dans le cadre d'un mouvement mondial de développement de l'urbanisation et non par la volonté (que certains décrivent comme machiavélique) de quelques-uns, élus ou non. Les élus et les maires en particulier ont un rôle à jouer mais leur mandat s'inscrit dans le cadre d'une enveloppe budgétaire affectée à un territoire, et d'une élection par les électeurs qui y résident. Ce que certains appellent la démocratie de la nuit. Ainsi chaque élu remplit sa mission quand il accompagne le développement de sa ville. Même si parfois on pourrait souhaiter que ces débats ne tournent pas à la comédie de type "Clochemerle".

Pourtant ce qui fera la force d'un ensemble urbain, c'est sa capacité à travailler en réseaux. Aujourd'hui les lignes qui comptent ce ne sont plus les frontières mais celles des flux, des relations, des coopérations.

Organiser une gouvernance pour plus de solidarités : maintenant se trouve donc posée la question de la régulation, de la cohérence des relations entre ces villes et plus largement entre les territoires. Qui doit assurer ces régulations ? Pour la CFDT, il est clair que les compétences stratégiques confiées par la loi à la Région lui donnent toute légitimité pour organiser cette cohérence. Non pas pour équilibrer un développement, ce qui donne encore une vision statique et d'ailleurs impossible à mettre en œuvre. Mais pour accompagner les points forts de chaque territoire et organiser les coopérations.

Le Conseil régional doit assurer ce leadership. Mais un leadership ça ne se décrète pas, ça se construit ! Nous sommes face à une liste de projets, certains sont stratégiques, par exemple tout ce qui concerne l'enseignement supérieur, mais d'autres sont plus difficiles à situer. Cette question du positionnement, du choix des projets doit devenir lisible pour devenir plus stratégique. Nous ne voyons pas les liens, les flux, qui devraient se créer et se renforcer autour de la métropole. Si les contrats de réciprocité sont cités, ils n'existent pas vraiment, ils pourraient s'inspirer de ce qui se passe autour de Toulouse.

Enfin le CESER est interrogé. Nous employons souvent des termes par exemple de multipolarité, de complémentarité, de coopération, autant de beaux mots mais nous devons définir des contenus et des méthodes pour inciter la Région à jouer son rôle. Nous soutenons la proposition de conseil de métropole mais avec une participation plus ouverte que les seuls acteurs économiques.

La CFDT votera cet avis.

Déclaration d'Annick Guyenot, au nom de la CGT

Ce contrat de métropole fait suite à un précédent contrat de même nature.

L'avis du CESER pointe un certain nombre de questions et formule diverses préconisations que la CGT approuve.

En particulier, la CGT partage l'interrogation du CESER sur la gouvernance organisée du présent contrat de métropole qui prévoit la création de 2 instances :

- un comité de pilotage composé d'élus locaux,
- un comité technique composé de représentants des services administratifs concernés.

La CGT s'interroge sur la participation de tous les acteurs socio-économiques à la gouvernance de ce contrat.

Elle appuie donc la proposition du CESER de création d'un conseil métropole sur le modèle des conseils de développement des EPCI à fiscalité propre, afin d'associer les différents acteurs intéressés de l'aire urbaine dijonnaise.

Cette instance pourrait/devrait reprendre la composition du CESER actuelle avec la représentation des 3 collèges.

Par ailleurs, l'aide financière accordée par la Région aux aires urbaines par le biais des contrats de métropole doit nécessairement avoir son pendant au profit des territoires ruraux.

La Région, en tant que chef de file la politique territoriale et de l'action économique, doit soutenir tous les territoires, et en particulier les territoires ruraux et hyper ruraux qui nécessitent plus que d'autres l'aide publique collective.

La CGT votera cet avis.

Déclaration de Françoise Bévalot, au nom de la COMUE BFC

Ce contrat Région-Métropole de Dijon fait de la triple mission Enseignement supérieur - Recherche et Innovation, un des enjeux prioritaires. En cohérence avec l'avis de la commission, avis que je partage pleinement, je souhaite rappeler le cadre dans lequel s'inscrit ce contrat, sans cependant commenter les termes du contrat ni le contenu des fiches actions.

Une ambition pour l'ESRI, une ambition pour la Bourgogne-Franche-Comté

- Sans reprendre ici les données socioéconomiques de la BFC, force est de constater que l'avenir de la région est étroitement lié à l'avenir de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (ESRI).
- Toute stratégie dans le domaine de l'ESRI, est nécessairement partie intégrante de la stratégie de l'Union Européenne et s'inscrit dans une dimension internationale. C'est à cette condition que la contribution de l'ESRI au développement de la région sera effective.
- En BFC, aucun site seul, aucun établissement seul ne peut répondre à des standards européens et internationaux ; fédérer les forces, en veillant à l'équilibre des territoires, est vital.

La BFC présente une caractéristique qui lui est spécifique à l'échelle nationale

Elle réunit excellence (reconnue par la labellisation Initiative Science Innovation Territoire Économie, ISITE-BFC en particulier) et coordination territoriale (par 13 sites d'implantation de l'ESR en BFC, de Belfort à Nevers). Cette réalité peut être vécue comme une difficulté, c'est aussi un atout pour porter l'ambition à la fois :

- de faire de l'innovation un pont incontournable entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'économie,
- et de contribuer au maillage territorial par la formation, et par là-même à la nécessaire cohésion de la BFC.

La réussite de la structuration de la triple mission ESRI conditionne l'avenir de celle-ci en BFC

Les établissements d'ESRI ont engagé une dynamique collective qui a conduit à la Comue Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC). L'UBFC a permis des résultats significatifs, gages d'une réelle reconnaissance.

Revenir en arrière ne peut se concevoir sans fragiliser fortement l'ESRI dans son ensemble, sur l'ensemble du territoire.

Aucun site ne doit se construire en repli sur lui-même ou en protection, mais à l'inverse se construire au service d'une dynamique collective, dans une démarche associant, selon les domaines, synergie, complémentarité et spécificité, cela dans une logique de subsidiarité et non pas de centralisation ou de décentralisation.

Il y a urgence à renforcer la dynamique collective engagée avec la création de l'UBFC

Les résultats récents montrent que seule la conduite de projets portés par une communauté soudée mutualisant ses atouts ont une chance de réussite.

Le CESER est attentif aux évolutions dans les régions limitrophes de la BFC. La comparaison de la vitalité de la triple mission ESRI, en BFC et dans les régions voisines, Grand Est par exemple, permet de bien comprendre les critères de puissance scientifique. Seule une organisation fédérale permet de supporter la comparaison et de mobiliser la communauté universitaire, une organisation **garante d'un développement équilibré sur l'ensemble du territoire.**